



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL

ASSOCIATION NATIONALE RÉGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° 95/038/MSAT/DC/DAI/SAAP ASSOC

COMMUNIQUE

Afin de faire toute la lumière sur les événements malheureux survenus lors du match BENIN # SÉNÉGAL comptant pour la 5^{ème} journée des éliminatoires CAN TotalEnergies Côte d'Ivoire 2023, une commission d'enquête administrative est mise en place par la Fédération Béninoise de Football.

Cette commission est composée ainsi qu'il suit :

Président : Oke Magloire, 2^{ème} Vice-président de la FBF

Rapporteur : Paqui Claude, SG/FBF

Membres :

- Gnassounou Laurent, Vice-président de la FBF
- Gbaguidi Gilles, Membre du Comité exécutif de la FBF
- Ahyi Chantal, Membre du Comité exécutif de la FBF
- Adjovi Hugues Alain, Commissaire de Police, membre de la commission Accueil et Protocole de la FBF.
- Dramane Ahmed, Conseiller juridique de la FBF

La commission a un délai de quatre (4) jours pour rendre son rapport.

Elle pourrait solliciter toutes personnes ressources pouvant lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Fait à Porto-Novo le 19 juin 2023



Mathurin de Chacus
Président